



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'ÉTRÉCHY

DECISION

N°09/2021

**OBJET : MAPA 2021M02 - CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE, STADE KOFFI
CARENTON, RUE DE LA BUTTE SAINT MARTIN
LOT 4 : CLOISONS / PLAFONDS / MENUISERIES INT. / REVETEMENT DE SOL /
CARRELAGE / FAÏENCES / PEINTURE
LOT 5 : PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VENTILATION
LOT 6 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES**

Le Maire d'Etréchy,

Vu l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, conférant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2123-1 et L2124-3 du Code de la Commande Publique

DECIDE

Article 1 : De confier le marché de construction d'un vestiaire, stade Koffi Carenton, rue de la Butte Saint Martin aux sociétés suivantes :

- LOT 4 Cloisons / Plafonds / Menuiseries Int. / Revêtement de sol / Carrelage / Faïences / Peinture à la société FELDIS ET LEVIAUX SAS, sise 400 Avenue de l'Europe - 77240 VERT ST DENIS, pour un montant de 89 990,00 € HT soit 107 988,00 € TTC.
- LOT 5 Plomberie / Chauffage / Ventilation à la société AXONE SAS sise 123 Rue de Petit Vaux - 91360 EPINAY-SUR-ORGE, pour un montant de 90 000,00 € HT soit 108 000,00 € TTC.
- LOT 6 Electricité courants forts et faibles à la société SEGE - SOCIETE D'ELECTRICITE GENERALE ETAMPOISE sise 9 Avenue des Grenots - 91150 ETAMPES, pour un montant de 38 000,00 € HT soit 45 600,00 € TTC.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Les sociétés FELDIS ET LEVIAUX, AXONE SAS, SEGE,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier

Fait à Etréchy, le 19 juillet 2021.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

HOTEL DE VILLE - 91580 ÉTRÉCHY - TÉL : 01 60 80 33 77 - FAX : 01 60 80 32 47

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire

 Julien GARCIA,
Maire d'Etréchy